

**COMPTE-RENDU**  
**DU SYNDICAT SCOLAIRE OGNES - CHEVREVILLE**  
**DU 02/02/2018**

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Présidente,

Étaient présents : Karine LEGRAND, Daniel CRUYPELINCK, Laurent GEOFFROY, Catherine CRAMPON, Aurélie BAUDRY,

Étaient Absents : Benoît VERKINDEREN, Jean-Paul RYCHTARIK, Claudine MASSE.

---

**1. Dépense d'investissement**

Les membres du conseil autorisent Mme la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les dépenses engagées devront être inscrites au Budget Primitif 2018.

Cette décision permettra de remplacer les derniers ordinateurs des écoles le plus tôt possible. Dans le cas où le montant dépasserait la limite autorisée, nous contacterions le fournisseur pour trouver un compromis.

Ils autorisent également à imputer en investissement les immobilisations corporelles dont la valeur est inférieure à 500 € TTC.

**2. Lancement du service de garderie intercommunale**

Mme Legrand présente quelques chiffres représentatifs du premier mois de mise en service.

La fréquentation moyenne, pour janvier 2018, était de : 2.92 enfants le matin, 14.28 enfants le midi et 3.5 enfants le soir.

Les recettes s'élèveront à 1080 € et les dépenses à environ 1599.40 €.

Une diminution de la fréquentation est prévue pour le mois de février pour le service du midi (13.21 enfants) et du soir (2.79 enfants).

M. Cruypelinck souligne que la fréquentation correspond à ce qu'on attend d'un service de garderie.

Mais nous souhaiterions voir augmenter et surtout maintenir cette moyenne.

Mme Legrand explique que chaque midi, elle module le temps de travail de la personne employée par Valois emploi en fonction du nombre d'enfants présents, c'est-à-dire, qu'elle termine son service à 12h45 au lieu de 13h15 en dessous de 13 enfants présents, une fois que les repas sont terminés.

Elle ajoute avoir créé un compte d'heure pour Melle Da Silva qui a par exemple travaillé 1h20 de plus pour le premier jour de sa collègue au service du matin afin de la former mais elle a travaillé 3h30 de moins sur le service du soir faute d'enfants présents. Les heures manquantes pourront éventuellement rattraper pour le ménage des écoles lors des vacances scolaires.

**3. Participation des communes**

Les membres présents autorisent Mme la Présidente à demander aux communes de verser la participation du premier trimestre à hauteur de celle de l'année 2017.

**4. Questions diverses**

Le Conseil départemental nous a informé, le 23 novembre dernier, accusé réception de notre dossier de demande de subvention pour le renouvellement des ordinateurs et accepte notre demande de dérogation qui nous autorise à engager les travaux. Trois ordinateurs ont donc été changés à l'école de Chevreville en décembre comme convenu.

Le Sous-Préfet de Senlis nous a informés par courrier que la FCTVA 2017 revenant au syndicat s'élevait à 787.31 € (708.65 € en investissement et 78.66 € en fonctionnement).

Séance levée à 20H15.